ENTREPRENEURS - COMMERÇANTS - PROFESSIONS LIBÉRALES - ARTISANS - ASSOCIATIONS

TARIFS PROFESSIONNELS

CONDITIONS ET TARIFS APPLIQUÉS AUX OPÉRATIONS BANCAIRES AU 15 OCTOBRE 2021

BANQUE DES CARAÏBES

Devenez client Pro dans une banque qui vous ressemble

Plus proche de vous, la Banque des Caraïbes se met à votre disposition pour vous accompagner dans vos actions de banque au quotidien, votre épargne ainsi que vos financements.

RETROUVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Facebook :
Banque des Caraïbes

LinkedIn :
Banque des Caraïbes

UNE BANQUE À NOS COULEURS, TOUJOURS LÀ POUR VOUS ACCOMPAGNER

La Banque des Caraïbes s'engage à accompagner les entrepreneurs, les professions libérales, les commerçants, les artisans et les associations dans la réalisation de leurs projets.

Dans cette optique, cette documentation vous offre une information claire et précise sur nos tarifs applicables à partir du 15 octobre 2021, pour nos clients professionnels.

Les tarifs présentés incluent, sauf indication contraire, les éventuelles taxes dont les évolutions seront répercutées automatiquement.

Ils annulent et remplacent, à compter du 15 octobre 2021, la brochure « Conditions et Tarifs appliqués aux Professionnels - 01/08/2020 » à laquelle il est fait référence dans nos contrats. Ce document pourra évoluer à tout moment dans les conditions prévues aux Conditions Générales de la convention de compte courant Professionnel.

Vous trouverez cette brochure en agence et sur le site internet :
www.banquedescaraibes.fr.

COMMISSIONS ASSUJETTIES À LA TVA

- Le symbole TVA dans la marge indique les commissions assujetties.
- La majorité des commissions de cette brochure est exonérée de TVA. Cependant, conformément aux règles applicables aux établissements bancaires en matière de TVA certaines opérations restent taxables de plein droit. Ainsi lorsque la TVA est due, s'ajoute, au montant des commissions fixes ou proportionnelles exprimées HT, la TVA au taux en vigueur à la date de l'opération.

SOMMAIRE

Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte

1. Ouverture, transformation, clôture 4
2. Relevés de compte 4
3. Tenue de compte 4
4. Services en agence 4

Banque à distance

1. Espace professionnel internet et téléphonie 5
2. Application Mobile 6

Vos encaissement et vos règlements

1. Cartes 6
2. Virements 7
3. Prélèvement SEPA / TIP SEPA 8
4. Chèques 8
5. Effets de commerce 8
6. Espèces 9

Vos opérations avec l'étranger

1. Les opérations de change 9
2. Les opérations carte débit Visa 9
3. Les chèques 9
4. Les virements internationaux 10

Irrégularités et incidents

1. Commission d'intervention 10
2. Incidents de paiement 10
3. Opérations particulières 10

Vos financements professionnels

1. Le financement du cycle d'exploiation 11
2. Les crédits d'investissement 12
3. Les garanties bancaires 12

Vos placements professionnels

1. Les comptes épargne 12
2. Opérations sur comptes titres ordinaires 12

Lexique 13

Résoudre un litige 16

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

1. OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

Ouverture d'un compte avec remise de la Convention de compte en agence		**Gratuit**
Transfert de compte dans une autre agence Banque des Caraïbes		**Gratuit**
Clôture de compte		**Gratuit**
Enregistrement d'un changement d'adresse		**Gratuit**
Services Bancaires de Base (SBB) - (Ensemble de services bancaires fourni dans le cadre du droit au compte prévu par l'article L312.1 et D312-5-1 du Code Monétaire et Financier)		**Gratuit**

2. RELEVÉS DE COMPTES

Relevé de compte à vue :		
- *Mensuel*		**Gratuit**
- *Par quinzaine* (cotisation mensuelle)		**1,55 €**
Relevé d'opérations aux distributeurs Banque des Caraïbes (par relevé)		**1,85 €**
Demande de duplicata de relevé de compte (par relevé)		**5,00 €**

3. TENUE DE COMPTE

Frais de tenue de compte (par trimestre)		**39,00 €**
Commission de mouvement (perçue trimestriellement) *(cette commission s'applique sur le montant des opérations au débit du compte)*		**0,20 %**
- Minimum de perception par mois (perçue trimestriellement)		**12,00 €**
Commission sur le plus fort découvert (perçue trimestriellement) *(cette commission s'applique sur le plus fort découvert chaque mois)*		**0,10 %**
Délivrance d'un RIB ou BIC/IBAN		**Gratuit**

4. SERVICES EN AGENCE

Frais de recherche de documents :		
- *Document de moins d'un an*	**TVA**	**16,00 € l'unité**
- *Document de plus d'un an et recherches complexes*	**TVA**	**26,00 € l'unité**
- *Supplément par photocopie*	**TVA**	**2,00 €**
Versement d'espèces et de chèques		**Gratuit**
Retrait d'espèces dans une agence Banque des Caraïbes		**Gratuit**
Édition du solde du compte aux distributeurs Banque des Caraïbes		**Gratuit**
Frais d'envoi de documents à la demande du client :		
- Frais de poste par lettre recommandée simple		**12,20 €**
- Frais de poste par lettre recommandée volumineuse (à partir de 12g)		**Frais réels**
- Frais de fax toute destination		**5,15 €**
Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé (par lettre)		**14,00 €**
Frais d'acceptation de dépassement Carte Bancaire (forfait journalier)		**12,90 €**
Accord de retrait au guichet sur compte débiteur		**5,50 €**

VOTRE BANQUE "OÙ JE VEUX, COMME JE VEUX, QUAND JE VEUX"

Votre Banque par Internet :

- Avec MyBC-Online, vous accédez à vos comptes professionnels et privés, réalisez vos opérations courantes 24h/24h, en dehors des horaires d'ouverture de votre Agence et pouvez gérer en ligne votre activité monétique. Vous bénéficiez d'un environnement sécurisé, protégé par un identifiant et un mot de passe personnels, ainsi que d'une tarification Internet préférentielle sur vos opérations.

- Avec MyBC-Net vous bénéficiez de fonctionnalités plus avancées en mettant en place un contrat EBICS : Virements importants, téléchargement de documents comptables...

Frais d'utilisation des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) :

1. ESPACE CLIENT INTERNET ET TÉLÉPHONIE

- Abonnement à des Services de banque à distance : consultation comptes, historique, virements compte à compte Banque des Caraïbes, Mouvements Carte bancaire, Impression RIB, gestion abonnement Info'SMS ou alertes SMS, téléchargement documents, Relevés TPE (Hors coût du fournisseur d'accès Internet) ..... **TVA** — **18,00 €**

- Vocalia est le serveur vocal, il permet de faire le point sur la situation bancaire et d'effectuer des opérations par téléphone à tout moment ..... **08 92 68 18 79** Service 0,36 € / min + prix appel
  (Par exemple : Consultation de la situation des comptes, consultation des dernières opérations au crédit ou débit, commande ou mise à disposition de chéquier, virements internes ou externes, commande des relevés de compte par fax, changement du code secret client)

- MyBC-Mobil - Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :

  - INFO SMS : Les abonnements servent à transmettre au client des informations sur son compte de manière périodique (chaque semaine, un jour donné). Par exemple le solde du compte et les 3 derniers mouvements ..... **1,70 €/mois pour 4 SMS max**

  - ALERT'SMS : Les alertes servent à informer le client d'un événement particulier, qui vient de se produire (chéquier disponible, solde débiteur, salaire versé etc…). Ce service est déclenché à la demande du client ..... **0,50 €/SMS**

- **MyBC-Net**
  MyBC-Net est une plateforme de gestion reliant un ensemble de services sur Internet, depuis un ordinateur, une tablette ou un Smartphone, vous permettant de gérer et de consulter vos comptes ouverts chez Banque des Caraïbes et vos autres partenaires financiers locaux.
  - Abonnement MyBC-Net (mensuel) ..... TVA **18,50 €**
  - Coût par connexion (hors abonnement) ..... **2,50 €**
  - Options supplémentaires :
    - Remise LCR ..... **5,50 €**
    - Remise PLVT ..... **5,50 €**
    - 4/6 comptes ..... **15,00 €**
    - Plus de 6 comptes ..... **25,00 €**
    - Relevé d'impayé sur LCR ..... **5,50 €**
    - Relevé d'impayé sur PLVT ..... **5,50 €**

- **TRANSNET ENTREPRISE (EDI)**
  L'EDI, ou échange de données informatisé, est la communication inter-entreprise de documents commerciaux dans un format standard. C'est est un format électronique standard qui remplace les documents papier (tels que les bons de commande, les factures…). EBICS est une solution sécurisée et automatisée pour l'échange et la validation de fichiers bancaires sur internet.
  - Abonnement mensuel :
    - Pour un compte ..... **32,45 €**
    - Pour 2 à 3 comptes ..... **43,25 €**

2. APPLICATION MOBILE

- Les Services disponibles sur « l'appli » comprennent les services gratuits suivants : consultation et gestion des comptes, virements, messagerie, simulation de prêts, consultation des encours de prêts, etc ..... **Gratuit**

VOS ENCAISSEMENTS ET VOS RÈGLEMENTS

1. CARTES

Cotisation annuelle pour une carte de débit

(La cotisation est prélevée à l'adhésion puis dans le courant du mois de la date anniversaire de la souscription)

- Carte de paiement internationale à débit différé **CB Visa Premier** ..... **135,00 €**
- Carte de paiement internationale à débit immédiat **CB Visa Premier** ..... **135,00 €**
- Carte de paiement internationale à débit différé **CB Visa Classique** ..... **45,00 €**
- Carte de paiement internationale à débit immédiat **CB Visa Classique** ..... **40,00 €**

INFO : toutes les cartes de paiement sont dotées de la fonctionalité sans contact, pour désactiver cette fonctionnalité consultez la FAQ du site internet ou contactez votre conseiller.

Retraits et paiements par carte

- Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets (cas d'un retrait à un distributeur automatique de la Banque des Caraïbes) ..... **Gratuit**
- Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la Zone Euro(*) à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) ..... **Gratuit**

- Paiement par carte (la carte est émise par la banque) en Zone Euro[1] ..... **Gratuit**

Les encaissements de paiements par carte

- Encaissement en face-à-face ..... **Nous consulter**
- Mise en place du contrat d'encaissement de proximité ..... **Nous consulter**
- Forfait monétique ..... **Nous consulter**
- Encaissement à distance ..... **Nous consulter**
- Relevés des frais d'encaissement ..... **Nous consulter**

Opérations diverses

- Réédition du code secret ..... **9,90 €**
- Modification du plafond de paiement et de retrait ..... **5,20 €**
- Frais d'opposition (blocage) de la carte :
  - *Par le client (pour motif perte, vol ou utilisation frauduleuse hors frais de remplacement de la carte)* ..... **Gratuit**
  - *Par la banque (pour motif utilisation abusive)* ..... **38,00 €**
- Envoi de la carte par courrier recommandé ..... **24,00 €**
- Remplacement de la carte à la demande du client suite à une détérioration, un renouvellement anticipé ..... **32,00 €**

2. VIREMENTS

Frais par virement SEPA occasionnel

- Émission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel) (virement en euros, émis vers la France ou un pays de la zone SEPA, voir p. 17) :
  - Entre vos comptes Banque des Caraïbes (par Internet et en agence) ..... **Gratuit**
  - Vers un pays de la zone SEPA :
    - *Par Internet* ..... **1,00 €** **par virement effectué**
    - *En agence* ..... **7,00 €** **par virement effectué**
- Réception d'un virement SEPA occasionnel (virement en euros en provenance de la France ou d'un pays de la zone SEPA, voir p. 17) ..... **Gratuit**

Frais par virement SEPA permanent

- Émission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA permanent) (virement automatique et régulier en euro vers la France ou un pays de la zone SEPA (voir p. 17) :
  - Entre vos comptes Banque des Caraïbes (par Internet et en agence) :
    - *Mise en place du virement* ..... **Gratuit**
    - *Frais par virement* ..... **Gratuit**
  - Vers un compte Banque des Caraïbes d'un titulaire différent :
    - *Par internet* ..... **Gratuit**
    - *En agence* ..... **3,00 €** **par virement effectué**
  - Frais de mise en place ou de modification d'un virement SEPA permanent vers une autre banque :
    - *Par internet* ..... **1,00 €** **par virement effectué**
    - *En agence* ..... **10,00 €** **par virement effectué**
- Réception d'un virement automatique et régulier en euro en provenance d'un compte en France ou d'un pays de la zone SEPA (voir p. 17) ..... **Gratuit**

3. PRÉLÈVEMENTS SEPA / TIP SEPA[1][2]

Les encaissements

Remise de prélèvement par EDI (par avis)	**0,70 €**
Impayé sur prélèvements européens (par prélèvement)	**18,00 €**
Demande d'ICS (Identifiant Créancier SEPA)	**22,00 €**

Les règlements

Paiement d'un prélèvement (dont un TIP SEPA) ou d'un prélèvement SEPA B2B	**Gratuit**
Mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA B2B	**Gratuit**

(1) Le prélèvement SEPA est une opération de paiement en euros, entre un créancier et un débiteur dont les comptes peuvent être situés en France ou dans n'importe quel autre pays de la zone SEPA (voir p. 17).
(2) Titre Interbancaire de Paiement SEPA. Service permettant le règlement de factures à distance par prélèvement SEPA.

4. CHÈQUES

La Banque des Caraïbes n'applique pas de dates de valeur, à l'exception des remises de chèques. Pour les chèques en euros tirés sur des banques françaises, une date de valeur d'un jour ouvré est prise en compte pour le calcul des intérêts, en raison des délais techniques d'encaissement. Pour les autres chèques nous consulter.

Mise à disposition du chéquier en agence et renouvellement automatique	**Gratuit**
Frais d'envoi de chéquier à la demande du client	**3,00 € par envoi**
Frais d'envoi de chéquier en recommandé avec avis de réception à la demande du client	**12,20 € par envoi**

Les encaissements

Remise de chèque (s)	**Gratuit**
Bordereaux de remise de chèque personnalisés	**Gratuit**
Chèque remis à l'encaissement et impayé par l'un de vos clients	**14,00 €**

Les règlements

Paiement par chèque	**Gratuit**
Frais d'émission d'un chèque de banque (par chèque émis)	**38,00 €**
Frais d'opposition sur chèque (par chèque émis, perdu ou volé)	**23,00 €**
Frais d'opposition sur chéquier (émis, perdu ou volé)	**46,00 €**
Paiement d'un chèque émis par un client interdit bancaire	**29,00 €**
Photocopie de chèque	**6,00 €**
Frais de destruction de chéquiers après 6 mois	**8,65 €**

5. LES EFFETS DE COMMERCES

Lettres de change et billets à ordre.

L'encaissement des effets de commerce :

Remise d'effet de commerce (commission de bordereau)	
- Par support papier (par remise)	**4,55 €**
- Par support EDI (télétransmission - par remise)	**2,25 €**
Changement de domiciliation par effet	**14,85 €**
Frais sur effets impayés (par effet)	**34,15 €**
Effet réclamé, prorogé	**23,00 €**

- Commission de retour d'effets irréguliers ..... **14,00 €**
  (Hors récupération des frais de protêt éventuels. Acte dressé par huissier ou notaire constatant le défaut de paiement d'un effet de commerce ou le refus d'acceptation, ou d'un chèque)

Le règlement des effets de commerce :

- Convention de paiement sauf désaccord ..... **Gratuit**
- Bon à payer LCR/BOR domiciliés ..... **Gratuit**
- Effet domicilié non avisé (par échéance non avisée) ..... **24,00 €**
  (Cette commission s'applique par échéance non avisée, quel que soit le nombre d'effets. Elle s'ajoute à la commission correspondant à la rubrique « effet impayé »).
- Effet impayé (par effet, à la charge du tireur) ..... **22,00 €**
- Avis de sort ..... **23,00 €**

6. LES ESPÈCES

- Retrait d'espèces en agence Banque des Caraïbes sans émission de chèque ..... **Gratuit**
- Retrait d'espèces sur tous les GAB : Banque des Caraïbes et autres banques ..... **Gratuit**
- Dépôt d'espèces toutes agences Banque de Caraïbes ..... **Gratuit**
- Contrat versement Express : procédure accélérée et sécurisée pour vos dépôts d'espèces ..... **Gratuit**

VOS OPÉRATIONS AVEC L'ÉTRANGER

1. LES OPÉRATIONS DE CHANGE

La commission s'applique à toute opération d'achat ou vente de devises au comptant. Elle est perçue au moment de la livraison des devises.

- Commission de change ..... **0,50 %**
  - Montant minimum ..... **46,00 €**
  - Montant maximum ..... **350,00 €**

2. LES OPÉRATIONS CARTE DE DÉBIT VISA

- Paiement par carte (la carte est émise par la banque) Hors Zone Euro[1] ..... **1,00 € par paiement + 2,50% sur le montant payé**

  (1) Pour des opérations en devises ou en euros. Les retraits et paiements effectués en devises sont convertis en euros par Visa, conformément aux conditions de change de ce dernier au jour de réception de l'opération. Gratuité pour les opérations réalisées en franc pacifique (Polynésie, Nouvelle Calédonie, Wallis et Futuna). ***Pour plus d'informations voir la carte page 17****.*
- Retrait d'espèces Hors Zone Euro[1] ..... **3,00 € + 2,50% du montant retiré**

3. LES CHEQUES

■ Chèques reçus de l'étranger

- Chèque remis pour encaissement sans change en euros ou en devises ..... **0,20 % (min 25,00 €)**
- Chèque remis pour encaissement avec change ..... **0,20 % (min 25,00 €)**

■ Les opérations diverses relatives à l'encaissement de chèques payables à l'étranger :

- Chèque retournée impayé ..... **38,00 €**
- Avis de sort, prorogation, acceptation ..... **38,00 €**

4. LES VIREMENTS INTERNATIONAUX

Virement émis vers l'étranger

Virements SEPA :

- En euro, entre pays de la zone SEPA (cf. carte page 17) ..... **Cf. page 7**

Virements non SEPA (internationaux) :

(Libellés en euros et en devises, quel que soit le pays destinataire hors de la zone SEPA)

- Frais de Swift ..... **30,00 €**

Virement international, commission de transfert (frais de Swift inclus) :

- Par EDI ..... **0,15 %**
  Avec un minimum de ..... **15,00 €**
- Par support papier ..... **0,20 %**
  Avec un minimum de ..... **25,00 €**
  Avec un maximum de ..... **1 000,00 €**

Virement émis en devises quel que soit le pays destinataire (hors €) :

- Commission hors frais de Swift ..... **0,10 %**
  Minimum ..... **23,00 €**
  Maximum ..... **350,00 €**
- Avis d'opéré ..... **Gratuit**

Virements reçus de l'étranger

(Dates de valeur : en devises de l'EEE (y compris en euros) : jour de comptabilisation. Autres devises : 1 jour calendaire après la date de comptabilisation)

- Virements SEPA (en euro, entre les pays de la zone SEPA (cf. carte page 17) ... **Cf. page 7**
- Virements non SEPA (internationaux) (Hors commission de change) ..... **20,00 €**

Commissions spécifiques

- Confirmation Swift ..... **Gratuit**
- Coordonnées manquantes ou incomplètes ..... **23,00 €**

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT NÉCESSITANT UN TRAITEMENT PARTICULIER

1. COMMISSION D'INTERVENTION

- Commission d'intervention (par opération) ..... **12,90 €**

  Somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

2. INCIDENTS DE PAIEMENT

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision ..... **14,90 €**
  (Loi Murcef) - permet au client de régulariser sa situation et donc d'éviter l'interdiction d'émettre des chèques.
- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision :
  - Montant du chèque, inférieur ou égal à 50 euros ..... **30,00 €**
  - Montant du chèque, supérieur à 50 euros ..... **50,00 €**

Ce forfait inclut la lettre d'information préalable, les frais de dossier, les frais de chèque impayé, les frais de la lettre d'injonction adressée au titulaire et au co-titulaire, la délivrance d'un certificat de non-paiement, la régularisation par blocage de provision et les frais de mainlevée de l'interdiction bancaire. Les frais postaux d'envoi en recommandé de la lettre d'injonction sont inclus.

Attention : conséquences de l'émission d'un chèque sans provision :
Le rejet d'un chèque sans provision entraîne l'interdiction immédiate d'émettre des chèques sur l'ensemble des comptes détenus par l'émetteur dans toutes ses banques. Elle entraîne l'inscription au Fichier Central de Chèques, recensant les personnes frappées d'une opposition d'émettre des chèques. Cette interdiction s'applique pour une durée de 5 ans. Cependant, la levée de l'interdiction peut être obtenue à tout moment à la suite de la régularisation de la situation par le client.

Frais d'opposition, de révocation d'un prélèvement SEPA ou SEPA B2B	**23,00 €**
Prélèvement SEPA dont TIP SEPA, prélèvement SEPA B2B revenu impayé	**17,00 €**
Frais de rejet de prélèvement SEPA (dont TIP SEPA) ou prélèvement SEPA B2B pour défaut de provision. Pour les rejets inférieur à 20 euros, le montant facturé ne pourra dépasser le montant rejeté	**100 % montant rejeté (plafond 20,00 €)**
Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision	
- Pour un montant < à 20€ ou à destination d'un compte de la Banque des Caraïbes	**Gratuit**
- Pour un montant > à 20€ ou à destination d'un compte d'une autre banque	**20,00 €**

3. OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

Ouverture d'un dossier contentieux	**50,00 €**
Frais de retour de courrier NPAI pour adresse erronée	**20,00 €**
Courrier de mise en demeurre	**5,25 €**
Frais par saisie-attribution et saisie conservatoire	**129,50 €**
Frais par saisie administrative à tiers détenteur	**10% du montant dû au Trésor Public plafonné à 100,00 €**

VOS FINANCEMENTS PROFESSIONNELS

1. LE FINANCEMENT DU CYCLE D'EXPLOITATION

Découvert CTC (Convention de Trésorerie Courante) :	
- Frais de mise en place	**78,00 €**
(crédit à durée déterminée permettent de faire face aux décalages occasionnels de trésorerie)	
- Frais d'étude annuels Convention de Trésorerie Courante	**1,00% du montant du crédit consenti**
Minimum	**100,00 €**
Taux sur découvert non contractualisé	**Nous consulter**

2. LES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT

- Prêt à moyen et long terme :
  - Frais de traitement et d'étude du dossier ..... **1,00% du montant du crédit consenti**
  (en fonction de la complexité du dossier)
  Minimum ..... **150,00 €**
  - Avenant au prêt (frais d'étude et de traitement) ..... **1,00% du montant du crédit consenti**
  Minimum ..... **150,00 €**
- Commission annuelle de dossier administratif ..... **80,00 €**
- Crédit-bail mobilier :
  - Frais de traitement et d'étude du dossier *(en fonction de la complexité du dossier)* ... **TVA** **1,00% du montant du crédit consenti**
  Minimum ..... **TVA** **150,00 €**
  - Frais de publication au greffe ..... **TVA** **20,00 €**
- Réédition de tableau d'amortissement (tout type de prêt) ..... **30,00 €**

3. LES GARANTIES BANCAIRES

- Émises par la banque :
  - Commission d'engagement ..... **(étude personnalisée)**
  Frais d'établissement de l'acte :
  - Garantie usuelle - par acte (délivrée au moyen d'un imprimé normalisé pré-établi ... **40,00 €**
  - Garantie nécessitant un acte spécial (caution) - par acte (rédaction spécifique) ... **160,00 €**
  - Avenant (modification de l'acte d'origine) ..... **160,00 €**
- Reçues par la banque :
  - Information annuelle des cautions (par courrier) ..... **55,00 €**
  (Art. L.313-22 du Code Monétaire et Financier)

VOS PLACEMENTS PROFESSIONNELS

1. LES COMPTES D'ÉPARGNE

- Compte sur Livret Pro (0,75%)[1] :
  - Alimentation à votre initiative : en agence ou par Internet ..... **Gratuit**
  - Alimentation automatique : Déclic régulier ..... **Gratuit**
- Comptes à Terme à taux fixe et taux progressif (durée d'un mois minimum) ..... **Étude personnalisée**

2. OPÉRATIONS SUR COMPTES TITRES ORDINAIRES

Transaction

- Valeurs mobilières[1]
  - Ordre annulé ou transmis non exécuté ..... **Gratuit**
- Bourse Euronext[2]
  - Ordre comptant (réalisé en agence)
  Commission proportionnelle[3]
  ≤ 8 000 € **1,40%**
  de 8 001 € à 15 000 € **1,20%**
  > 15 000 € **1,00%**
  Commission fixe ..... **4,49 €**
  Minimum de perception ..... **15,50 €**
- Bourse étrangère[4] ..... **Nous consulter**

Conservation et Gestion

- Droits de garde[5]
  - Titres
  Commission proportionnelle

≤ 50 000 €	**0,26%**
de 50 001 € à 150 000 €	**0,21%**
> 150 000 €	**0,10%**
Commission fixe	**4,78 €**
Minimum de perception	**27,50 €**

- Frais de tenue de comptes titres

- Forfait annuel par compte	**17,50 €**

- Frais gestion
  Virement de titres dans une autre établissement :

- Titres conservés en France	**12,00 €**
- Titres conservés dans un autre pays	**50,00 €**

(1) Actions et titres assimilés, hors refacturation de la taxe sur les transactions financières applicable sur les valeurs éligibles.
(2) Titres négociables en euros sur Euronext Paris-Amsterdam-Bruxelles.
(3) Barème applicable dès le 1er euro (et non par tranche), calculé sur le montant brut négocié, augmenté de frais de port.
(4) Hors éventuelles taxes locales et frais de change, barème intégrant les frais de courtiers étrangers et applicales sur le montant de la négociation.
(5) Prélevés sur votre compte en début d'année au titre de l'année en cours et calculés sur la valeur des titres comptabilisés au 31 décembre de l'année précédente.

LEXIQUE

Agios : intérêts débiteurs perçus par la banque, généralement à l'occasion d'un découvert en compte, calculés en fonction de la somme, de la durée et du taux d'intérêt du découvert et auxquels s'ajoutent les frais et commissions.

Coordonnées bancaires : le Relevé d'Identité Bancaire permet l'identification de votre compte notamment pour des opérations de virement ou prélèvement sur celui-ci. L'IBAN (International Bank Account Number) correspond à vos coordonnées bancaires au niveau international. Celui-ci est indispensable pour traiter tout virement en mode automatique.

Chèque : moyen de paiement, présenté sous forme de carnet de chèques, avec lequel le titulaire (tireur) d'un compte donne l'ordre à son banquier (tiré) de payer au bénéficiaire du chèque la somme inscrite sur celui-ci. La provision doit toujours être disponible lors de l'émission du chèque et maintenue jusqu'à sa présentation (par la banque du bénéficiaire à la banque du tireur). La validité d'un chèque est de 1 an et 8 jours. Dès la remise ou l'envoi du chèque au bénéficiaire, celui-ci peut le remettre à l'encaissement.

Commission d'intervention : somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision…).

Dates de valeur : la date de valeur est la date de référence qui est retenue par votre banque pour inscrire l'opération au crédit ou au débit de votre compte ; c'est cette date qui servira, le cas échéant, au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (« agios »).

Frais de tenue de compte : frais perçus par la banque ou l'établissement de paiement pour la gestion du compte.

Frais de tenue de compte inactif : frais perçus par la banque à l'issue d'une période de 12 mois consécutifs au cours de laquelle, le compte n'a fait l'objet d'aucune opération à l'initiative du client et au cours de laquelle le client ne s'est pas manifesté ni n'a effectué d'opération sur un autre de ses comptes. Aucuns frais ne s'appliquent au livret A, Livret Jeune, LDD, LEP, PEP, CEL et PEL. Les comptes titres et PEA inactifs demeurent facturés comme s'ils étaient actifs.

Incidents de fonctionnement du compte : fonctionnement du compte hors du cadre défini contractuellement avec la banque ou de celui défini par la loi ou la réglementation (par exemple dépassement de découvert autorisé).

Rejet de chèque : refus de paiement, par la banque de l'émetteur, d'un chèque remis à l'encaissement par le bénéficiaire. Le refus est le plus souvent dû à un défaut ou à une insuffisance de provision.

Rejet de prélèvement : refus du paiement d'un prélèvement du fait d'une insuffisance de provision ou d'une opposition demandée par le client.

TPE : terminal de paiement électronique. Appareil permettant à un commerçant d'accepter et de traiter les paiements par carte bancaire.

BIC (Business Identifer Code) : Identifiant international de banque.

Calendrier CORE : Jour d'ouverture du système d'échange français CORE (COmpensation REtail) en remplacement du SIT (Système Interbancaire de Télécompensation).

Commission de mouvement : Commission proportionnelle calculée sur le montant des opérations s'inscrivant au débit du compte, hors opérations de trésorerie.

Commission sur le plus fort découvert : Rémunération des la banque pour l'immobilisation de capitaux que lui impose la possibilité pour le titulaire du compte d'utiliser sans préavis son découvert. Cette commission se calcule sur le plus fort découvert en valeur de chaque mois.

Convention de Trésorerie Courante (C.T.C.) : Découvert autorisé contractualisé à durée indéterminée utilisable par débit en compte courant, destiné à couvrir d'éventuels décalages de trésorerie et à assurer une partie du financement de besoins courants d'exploitation.

Dates de valeur applicables aux principales opérations : Dates de référence qui servent au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs.

IBAN (International Bank Account Number) : Identifiant international d'un compte.

Information annuelle des cautions : Renseignements fournis aux personnes physiques ou morales qui se sont portées caution en faveur d'un de nos clients exerçants une activité professionnelle. Ces renseignements portent sur le montant des engagements garantis au 31 décembre de chaque année.

Intérêts débiteurs : Les intérêts sont calculés en appliquant le taux d'intérêt conventionnel aux soldes débiteurs en valeur. Pour les comptes en euros, si aucun taux d'intérêt n'a été convenu, celui-ci sera égal au taux maximum autorisé en application des articles L313-1 et suivants, R313-1 et suivants du Code de la consommation et L313-5-1 du Code monétaire et financier, catégorie "découverts en compte" pour le type de clientèle concerné, publié à la fin de chaque trimestre civil au Journal Officiel.

Le calcul s'effectue selon la formule suivante :

$$\frac{\text{Addition de tous les soldes débiteurs en valeur multipliés par leur durée en jours x taux d'intérêt conventionnel}}{360} \times 100$$

Avis de sort : Un avis de sort est un document interne entre deux banques qui certifie que le règlement d'un chèque, d'un effet de commerce ou d'un virement sera bien payé.

Option "Net de frais pour le bénéficiaire", encore appelée option "OUR" : Option pour laquelle le donneur d'ordre prend tous les frais à sa charge dans le cas d'un virement.

Prélèvement SEPA : Opérations ponctuelles ou récurrentes de paiement libellées en euros entre un créancier et un débiteur dont les comptes peuvent être situés dans n'importe quel pays de la zone SEPA. Le client débiteur signe au profit de son créancier un formulaire unique appelé mandat autorisant le créancier à émettre des ordres de prélèvement SEPA et sa banque à payer ces prélèvements lors de leur présentation. Le mandat est identifié par une référence unique fournie par le créancier. L'autorisation de prélever est valable pour le mandat en question ; un créancier peut ainsi avoir plusieurs mandats avec un client s'il a plusieurs contrats commerciaux.

Prélèvement SEPA B2B : Le prélèvement SEPA B2B est un moyen de paiement réservé aux professionnels, c'est-à-dire à toute personne morale quelle que soit sa nature juridique (société, association, groupement...) ou à toute personne physique agissant dans le cadre d'une activité commerciale ou professionnelle.

Taux Effectif Global (T.E.G.) : L'arrêté de compte périodique mentionne le taux effectif global (T.E.G.) appliqué. Le T.E.G. comprend les intérêts, commissions ou rémunérations de toute nature afférents aux utilisations à découvert du compte courant. Il ne doit pas être confondu avec le taux conventionnel utilisé pour calculer les intérêts débiteurs. Le T.E.G. est un taux annuel proportionnel au taux journalier exprimé pour 100 euros (Articles L.313-1 et suivants et R.313-1 et suivants du Code de la consommation).

Le taux journalier (taux période) est calculé selon la formule suivante :

$$\frac{\text{Intérêt + commissions sur le plus fort découvert mensuel}}{\text{addition de tous les soldes débiteurs en valeur x leur valeur en jours}} \times 100$$

BANQUE DES CARAIBES À VOTRE SERVICE

Plus proche de vous, la Banque des Caraïbes met à votre disposition un ensemble de moyens de communication vous permettant de vous informer de façon plus complète et rapide.

Votre Conseiller est un interlocuteur privilégié dans votre Agence Banque des Caraïbes. Il est là pour apporter des réponses à vos besoins bancaires et financiers, professionnels et privés. Vous pouvez le contacter personnellement par téléphone ou par mail pour obtenir un renseignement ou le rencontrer pour réaliser une étude plus approfondie sur un sujet qui vous préoccupe.

Vous pouvez également consulter notre site internet : www.banquedescaraibes.fr

RÉSOUDRE UN LITIGE

La Banque des Caraïbes a le souci constant de vous apporter la meilleure qualité de service. Toutefois, des difficultés peuvent parfois survenir dans le fonctionnement de votre compte ou dans l'utilisation des services mis à votre disposition. La Banque des Caraïbes s'engage à accuser réception de votre demande sous 10 jours et à vous tenir informé sous 2 mois, sauf cas exceptionnel.

L'AGENCE : VOTRE PREMIER INTERLOCUTEUR

Rapprochez-vous tout d'abord de votre Conseiller Clientèle ou du Responsable de votre agence. Vous pouvez leur faire part de vos difficultés par tout moyen à votre convenance : directement en agence, par téléphone, par courriel, par lettre ou par télécopie.

LE SERVICE QUALITÉ-RÉCLAMATION CLIENTÈLE À VOTRE ÉCOUTE

Si votre agence tarde à vous répondre ou si vous êtes en désaccord avec la réponse ou la solution apportée, vous avez la possibilité de vous adresser au Service Qualité-Réclamation Clientèle pour que votre demande soit réexaminée. Vous pouvez saisir le service par courrier ou par télécopie, en utilisant les coordonnées :

Par courrier :

Banque des Caraïbes
Service Qualité - Réclamation Clientèle
Immeuble Métropolis, Angle boulevard Houelboug et rue Claude
Z.I. de Jarry - 97122 BAIE-MAHAULT

Par téléphone :
0590 254 943 *(appel non surtaxé)*
Du lundi au vendredi de 8h à 16h30
(sauf mercredi de 8h à 12h30).

Par mail :
serviceclients@banquecaraibes.com

EN DERNIER RECOURS : LE MÉDIATEUR

Le Médiateur exerce sa fonction en toute indépendance. Vous pouvez saisir le Médiateur en transmettant votre demande écrite à l'adresse ci-dessous. Le Médiateur vous répondra directement, en vous faisant connaître sa position fondée sur l'équité au vu des faits et arguments des uns et des autres. Si celle-ci vous convient, la Banque de Caraïbes s'engage par avance à la mettre en oeuvre sans délai.

Madame la Médiatrice de la FBF
CS 151 - 75422 - Paris Cedex 09
www.lemediateur.fbf.fr

LA CARTE DES PAYS DE LA ZONE SEPA

Pays de la zone euro[1] : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

Pays de l'Union européenne (UE) : pays de la zone Euro, Bulgarie, Croatie, Danemark, Hongrie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Suède.

Pays de l'Espace économique européen (EEE) : pays de l'Union Européenne, Islande, Liechtenstein, Norvège

Pays de la zone SEPA (Single Euro Payments Area) : pays de l'Espace Économique Européen, Monaco, Saint-Marin, Suisse, Royaume-Uni, les Îles Jersey, Guernesey et de Man, l'Andorre, Le Vatican.

(1) La zone Euro désigne une liste de pays qui ont la double caractéristique d'appartenir à l'Union Européenne et d'avoir opté pour l'euro comme monnaie nationale (bien qu'utilisant l'euro comme monnaie, l'Andorre, Monaco, Saint-Marin et Le Vatican ne font pas partie des pays de la zone euro).

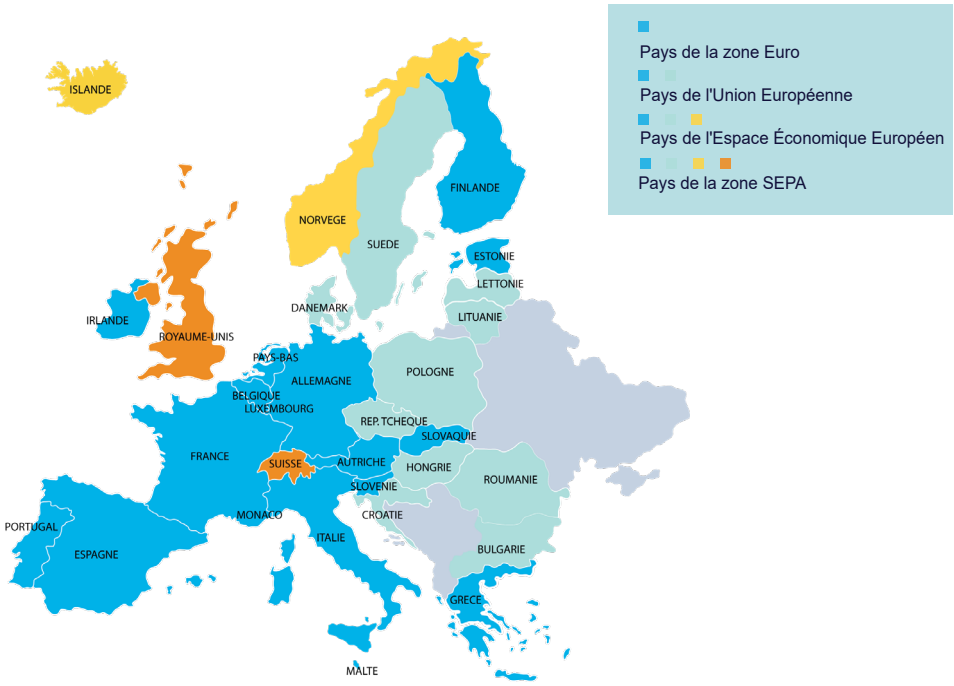

BANQUE DES CARAÏBES

AGENCES *PARTICULIERS*	CENTRES D'AFFAIRES *PROFESSIONNELS & ENTREPRISES*

GUADELOUPE

Agence de Jarry
Angle Boulevard de Houëlbourg
et rue Claude - ZI de Jarry
97 122 Baie-Mahault
Tél : 0590 38 30 01

Agence de Pointe à Pitre
30, rue Frébault
97 110 Pointe-à-Pitre
Tél : 0590 21 27 60

Agence de Basse-Terre
17, rue du Docteur Cabre
97 100 Basse-Terre
Tél : 0590 81 00 84

Centre d'Affaires de Jarry
Immeuble Metropolis
Angle Boulevard de Houëlbourg
et rue Claude - ZI de Jarry
97 122 Baie-Mahault
Tél : 0590 38 15 13
Mail :
caeguadeloupe@banquecaraibes.com

MARTINIQUE

Agence de Fort-de-France
5, rue de la Liberté
97 200 Fort-De-France
Tél : 0596 51 43 23

Agence de Galléria
C.Cial de Galléria
97 232 Le Lamentin
Tél : 0596 42 76 12

Centre d'Affaires de Galléria
2ème étage, C.Cial de Galléria
97 232 Le Lamentin
Tél : 0596 42 69 90
Mail :
caemartinique@banquecaraibes.com

GUYANE

Centre d'Affaires de Cayenne
12, rue des Scarabées,
Centre Plazza Marengo - ZI Collery Ouest
97300 Cayenne
Tél : 0594 25 02 52
Mail :
caeguyane@banquecaraibes.com

EN SAVOIR PLUS

Rencontrez votre conseiller en agence, ou contactez-le sur sa ligne directe.

Connectez-vous sur notre site internet : www.banquedescaraibes.fr

Banque des Caraïbes – SA au capital de 83 111 595,69 €, agréée en qualité d'établissement de crédit et de prestataire de services d'investissement, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 315 769 257 - Siège social : Tour Europlaza – La Défense 4 – 20, avenue André Prothin - 92063 Paris La Défense Cedex. Intermédiaire en assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 030 182 (www.orias.fr).

FTPRO 0921